



## Obtention d'un credit après liquidation judiciaire

-----  
Par Visiteur

J'ai été mis en liquidation donc interdit bancaire avec une cotation 040 suite a se jugement la chambre du commerce me dit que je peut reprendre un commerce vue que je n'ai pas ete condaner pour banqueroute ni mauvaise gestion mais je ne peut obtenir de credit la bf me dit que la cotation sera lever en mars 2010 je voudrais savoir si je pourrais effectivement obtenir de nouveau un credit pour un nouveau commerce

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Normalement, pour pouvoir sortir de la cotation 040 il faut qu'un délai de plus de trois ans se soit écoulé entre la date de la liquidation judiciaire et la nouvelle demande de crédit.

Ce n'est donc que si l'entreprise a été liquidée en 2007 que vous pourrez bénéficier d'un crédit en 2010.

En outre, cette cotation est utilisée uniquement comme "gage de confiance" par les établissements de crédit. Cela signifie qu'une banque peut très bien vous accorder un crédit avant 2010 si elle croit en votre projet. A l'inverse, même après 2010, il se peut qu'aucune banque accepte de vous prêter de l'argent: Soit qu'ils n'ont pas confiance en votre qualité de dirigeant, soit qu'ils ne croient pas en votre projet.

bref, vous n'avez aucune garantie en la matière.

Très cordialement.